



## QU'APPREND-ON SUR LE PROCESSUS D'ACCREDITATION DU GCF?

### CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE DE LA PERFORMANCE PAR L'IEU (4 SUR 4)

JUIN 2019

#### QUELLES SONT LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE DE LA PERFORMANCE CONCERNANT LE PROCESSUS D'ACCREDITATION DU GCF ?

- L'accréditation est un élément essentiel du modèle opérationnel du *Green Climate Fund* (GCF), et le Fonds s'appuie sur les entités accréditées (AE) pour remplir son mandat et réaliser ses investissements dans les pays.
- La portée du processus d'accréditation est actuellement trop restreinte. Plus précisément, ce processus n'est ni mandaté ni équipé pour évaluer les capacités des entités qui sollicitent une accréditation. En raison de cette portée étroite, de nombreuses **entités accréditées pourraient ne pas être suffisamment outillées** pour faire progresser l'agenda mondial pour le climat du GCF.
- **Le processus d'accréditation du GCF est lent et on note une accumulation de demandes d'accréditation**, ce qui présente un risque pour la réputation du GCF, pour ses opérations et pour sa capacité à nouer des partenariats avec des entités prometteuses.
- Le processus d'accréditation est **hautement uniforme et n'établit pas suffisamment de distinction** selon le type de pays, d'entité ou de projet, en ce qui concerne le respect des politiques du GCF.
- **Des voies d'accréditation distinctes peuvent s'avérer utiles.** Il existe une possibilité de créer d'autres voies d'accréditation pour les entités engagées dans différents types d'interventions.

#### QUELLES SONT LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE DE LA PERFORMANCE CONCERNANT LE PROCESSUS D'ACCREDITATION DU GCF?

- Élaborer une stratégie d'accréditation qui **attire les institutions ayant des capacités** proportionnelles à celles du GCF et qui peuvent aider ce dernier à réaliser son mandat.
- Inclure des **objectifs annuels en matière d'accréditation** et en particulier pour les entités à accès direct (DAE), et créer un portefeuille d'entités qui reflète la nouvelle stratégie et les priorités du GCF.
- Atteindre un niveau de décaissement plus important pour les investissements du GCF par le biais des DAE, et envisager la création d'entités prêtes pour le GCF en intégrant davantage l'état de préparation à l'accréditation.
- **Publier les normes opérationnelles** et les exigences attendues dans le cadre du processus afin d'améliorer la transparence, la prévisibilité, les attentes et la communication.
- **Appliquer des normes suffisantes ou minimales** pour la gestion des projets plutôt que de s'appuyer sur les meilleures pratiques.
- Proposer **davantage d'options pour des processus d'accréditation alternatifs** basés sur des contextes différents selon le pays, les objectifs du projet et le type d'instrument financier.
- **Examiner les complémentarités avec d'autres opérations du GCF**, en particulier avec le cycle de projet et les

- négociations des accords relatifs aux activités financées.
- Résoudre d'urgence le problème d'accumulation de demandes d'accréditation.

## EN SAVOIR PLUS SUR LE PROCESSUS D'ACCREDITATION DU GCF

Avant de recevoir un financement du GCF pour des initiatives d'action climatique, les entités doivent être accréditées par le Fonds. Pour être accréditée, une entité doit démontrer qu'elle satisfait aux exigences du GCF en matière de normes financières, de sauvegardes environnementales et sociales, et de genre.

**Pour obtenir l'accréditation, trois mécanismes sont disponibles.** Premièrement, les entités accréditées par d'autres fonds climatiques peuvent être éligibles à une « procédure accélérée » si elles ont déjà fait l'objet d'une vérification par un organisme homologue du GCF. Deuxièmement, les entités qui répondent à certains critères majeurs sont prioritaires. Il s'agit notamment des entités nationales à accès direct, des entités du secteur privé, des entités répondant aux appels d'offres du GCF, des entités accréditées qui s'emploient à remplir les conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'Accord-cadre d'accréditation (AMA) et des AE qui sollicitent un surclassement de leur niveau d'accréditation. En troisième lieu, certaines normes spécifiques peuvent être assouplies pour les entités qui relèvent de types de projets désignés, tels que les catégories de projets à risques environnementaux et sociaux faibles.

Une fois accréditées, les entités sont tenues de soumettre une auto-évaluation annuelle et de demander une réaccréditation après cinq ans. La réaccréditation ne nécessite pas le dépôt d'une nouvelle demande. En effet, les entités doivent mettre à jour tous les détails qui auraient changé, et ceux-ci sont soumis à l'approbation du Secrétariat. Le GCF a accrédité 84 entités, dont 43 disposent d'un AMA effectif, et 41 font toujours l'objet d'une procédure judiciaire.

### Liste des notes relatives au FPR

1. 15 points clés à retenir du FPR
2. Présentation générale de l'évaluation
3. Que peut accomplir la Facilité pour le secteur privé du GCF plus rapidement, mieux et plus intelligemment?
4. Qu'apprend-on sur le processus d'accréditation du GCF?



GREEN  
CLIMATE  
FUND

Independent  
Evaluation  
Unit

